

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2017

Présents

L. TRAVERS – C. MOREAU – J. PELICOT – E. POUDELET – A. MEULOT – R. CHESNEAU – F. ROBBE – N. GUESNAULT – A. FLORENCE – C. GOULESQUE – C. PAIN – J. AUBUSSON – G. PANTIN

Absents excusés

L. RUELLE pouvoir à C. MOREAU  
S. ROUMEAS pouvoir à L. TRAVERS

Secrétaire

F. ROBBE

Approbation du conseil précédent avec une remarque de madame Catherine MOREAU pour reprendre le texte concernant le décès de Monsieur Gérard DOHAL, à savoir : « suite à une remarque d'un habitant de Saint Antoine du Rocher, le conseil précise que cette demande a été faite par plusieurs conseillers, demande qui a été relayée au CCAS qui l'a entérinée. La famille n'a pas donné une suite favorable ».

### I. FINANCES

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

#### **BUDGET PRINCIPAL 2017 en SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

DEPENSES	
<b>chapitre 21 : Immobilisations Corporelles</b>	
<b>article 21538</b> autres réseaux opération 182 : enfouissement réseau rue de la Poste	-4000
<b>article 2183</b> matériel de bureau et matériel informatique opération 181: équipement informatique	4000
<b>TOTAL</b>	0

### II. PERSONNEL

#### **1) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017**

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné;

Il est exposé par Monsieur le Maire, qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Monsieur le Maire propose qu'il soit créé un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet 35/35ème à compter du 1er octobre 2017.

La suppression du poste d'agent de maîtrise interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau, suite à l'avis de la commission paritaire du centre de gestion d'Indre-et-Loire du quatrième trimestre 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet 35/35ème à compter du 1er octobre 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, charges de personnel.

## **2) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Considérant qu'un agent de la collectivité a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1ère classe organisé en 2016,

Considérant que cet agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné;

Monsieur le Maire expose qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade et propose qu'il soit créé un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet 35/35ème.

La suppression du poste d'adjoint technique territorial interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau à compter du 1er décembre 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet 35/35ème à compter du 1er décembre 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, charges de personnel.

## **3) Convention de mise à disposition d'un agent du service de remplacement et de renfort du CDG 37**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en raison d'un arrêt maladie d'un agent du service administratif qui se prolonge, il a fait appel au service de remplacement et de renfort du centre de gestion d'Indre-et-Loire pour préserver le bon fonctionnement du service administratif de la mairie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de pouvoir signer la convention de mise à disposition d'un agent du service de remplacement et de renfort du centre de gestion d'Indre-et-Loire ainsi que tous les documents en rapport avec ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du service de remplacement et de renfort du centre de gestion d'Indre-et-Loire ainsi que tous les documents en rapport avec ce dossier.

avec lequel nous devons établir une convention, nous propose un agent 1 jour par semaine à compter du 5/10/2017.

## **III. URBANISME**

### **Droit de préemption urbain**

La commune n'exerce pas de droit de préemption sur la vente suivante:

- 1 terrain situé au 9 rue de la Chahoulerie

#### **IV. AFFAIRES GENERALES**

##### **Position sur l'accueil d'un club de rugby sur la commune**

Nous avons été saisis en Juillet 2017 d'une demande du Club de rugby, le XV gaulois pour venir s'établir sur notre commune, à l'initial pour une équipe sénior (30 à 38 membres) et 9 à 10 matchs à l'année.

Cette demande soulevait beaucoup d'interrogations :

- Un seul terrain pour le foot et le rugby, donc un terrain très sollicité
- Les locaux (vestiaires, sanitaires) inadaptés
- Des conséquences financières pour la commune.

Pour ce faire, il y a eu plusieurs rencontres avec une valse des interlocuteurs et des demandes constamment évolutives entre autre l'arrivée d'une école de rugby.

La municipalité a mis en place un petit groupe d'élus composé de Catherine MOREAU, Eric POUDELET, Joël PELICOT et du Maire, chargé d'éclaircir les diverses questions :

- Partage des coûts
- Homologation du terrain imposant une dépose des lisses autour du stade
- Précision des souhaits, entraînements, matchs, école.

Ce travail d'investigation a abouti à beaucoup de contradictions et de tâches, qui initialement dépendaient du club, et revenaient soudainement à la mairie. Un volume de travail qui n'était pas sans conséquences pour nos agents.

Enfin, tout récemment, un article est paru dans la NR qui annonçait l'aval de la mairie pour accueillir le XV gaulois alors que nous étions toujours en négociation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la volonté de la commune de ne pas accueillir le club de rugby le XV Gaulois sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 abstention de ne pas accueillir le club de rugby le XV Gaulois sur la commune.

#### **V .DIVERS**

##### **A. MEULOT**

- Fabienne DUTOUR, directrice du centre de loisirs, a saisi l'opportunité de faire venir un cirque pour les enfants de l'ALSH, à raison de 3€ par enfant. L'ALSH prend cette dépense en charge. La mise en place du chapiteau se fera le Mardi soir et le démontage le Jeudi.
- Les adjoints et Monsieur le Maire visiteront l'école le vendredi 6/10/2017 et prendront leur repas à la cantine avec Madame BIENAIME la directrice.
- Le service technique réceptionne un broyeur avec la mise en place d'une convention d'utilisation pour les communes de Semblançay, Beaumont la Ronce et Saint-Antoine-du-Rocher. Ce matériel, est propriété de la communauté de communes et sera basé sur le site de Saint-Antoine-du-Rocher, Jérôme BLOUDEAU, responsable du service technique, en assurera la gestion.
- De nouveaux horaires pour le centre « tritou » de Saint-Antoine-du-Rocher seront bientôt en vigueur, la Communauté de Communes nous relaiera l'information dès leur application.

- L'organisme du Téléthon nous a fait une demande de subvention pour maintenir son budget fonctionnement. Le conseil est étonné de cette demande et souhaite plus d'informations. Le sujet est donc reporté au prochain conseil.

#### C- PAIN

- Les travaux de la grange ont débuté, la mairie a déjà reçu une partie de la subvention DETR de 18000€, nous sommes dans l'attente du devis de l'élagage du noyer, il faudra réexaminer les options pour le choix des massifs.
- Une Réunion « patrimoine » est fixée le lundi 16/10/2017 à 20h30
- Une Réunion « loisirs Associations » est fixée le 11/10/2017
- L'ALSH accueillent jusqu'à 112 enfants tous les mercredis.

#### A – FLORENCE

- Parle du concours photos et précise que 25 Photos ont été exposées, que 75 personnes ont pris part au vote. Retours positifs du concert.
- Se dit navrée des commentaires de monsieur C. ROUMEAS sur Facebook concernant l'accueil du club de rugby et rappelle qu'avant de prendre position pour la mairie, il serait souhaitable d'assister au conseil municipal.
- Dans le cadre du CCAS, la commune accueillera Ludobus le 18 novembre 2017 à partir de 15h au pour une Journée conviviale intergénérationnelle.

-

#### N – GUESNAULT

- Souhaite avoir des nouvelles de la société Kronos Solar pour l'implantation d'une ferme photovoltaïque. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a participé à une réunion en sous-préfecture de Chinon et qu'il est en attente du compte rendu.

#### R – CHESNEAU

- Informe que la borne parking suite à des travaux programmés à compter du 2 octobre sera remise en fonction à partir du 16 octobre 2017 avec de nouveaux horaires définis dans l'arrêté 2017\_120.
- Présente le rapport annuel sur l'eau potable :  
Le gestionnaire du SIAEP sur cinq communes (Semblançay, Saint Roch, Charentilly, Cerelles et Saint Antoine du Rocher) est Véolia ;  
L'eau distribuée en 2016 est à 100% conforme aux critères de l'Agence Régionale de Santé en charge du contrôle sanitaire ;  
Chiffres clés sur notre commune en 2016 : 6494 habitants desservis, 2742 abonnés, 72528m3 de volume vendu, le prix du service au m3 ttc est de 1.61€ ;  
L'origine de l'eau : 2 forages à Semblançay desservant 3 réservoirs pour une capacité de production de 2000 m3/j.  
Manque d'eau : afin d'anticiper sur l'avenir, la recherche d'un nouveau site de forage sur Charentilly est en cours ;  
Poteaux incendie : suite à un audit fait par Veolia à la demande du Syndicat sur les poteaux d'incendie et les réseaux les alimentant, il s'avère que des poteaux défectueux sont à changer sur certains secteurs avec par endroits des réseaux à augmenter en diamètre en raison de la densité des constructions. Les poteaux défectueux sont financièrement à la charge de la commune, les réseaux à la charge du syndicat.

#### E – POUDELET

- La société archéologique de Touraine a demandé à être reçue en mairie afin d'organiser, sur la commune, une réunion d'une centaine de leurs membres. Monsieur le Maire examinera cette demande.

- A assisté à une réunion en préfecture concernant les sites classés SEVESO. Un panneau interdisant le stationnement des camping-cars et camions transportant des substances dangereuses devra être mis en place sur la place de la gare en raison de la proximité de l'usine SOCAGRA.

#### J – PELICOT

- Suite à la présentation du rapport annuel sur l'eau potable, précise que la réduction de la consommation d'eau des habitants représente 28 000 M<sup>3</sup> et de ce fait un manque à gagner pour la compagnie fermière.
- Réunion du SATESE : un compte rendu des services d'une vingtaine de pages sera transmis en mairie. Un Rapport sur le prix des services a été communiqué.
- L'agence de l'eau Loire Bretagne subira une baisse conséquente de ces dotations et devra de surcroît assumer la gestion de deux autres structures à savoir l'Agence Française de la Biodiversité et des Parcs Naturels Nationaux et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Une taxe sur les sols artificialisés sera mise en place début 2018 et concernera les collectivités, les industriels et les grandes surfaces.

#### C – MOREAU

- Rappelle la réunion du téléthon du 4 octobre 2017 et que tous les membres du conseil municipal peuvent participer à la préparation et l'animation de cette manifestation à but humanitaire.

#### L – TRAVERS

- A assisté à la commission tourisme de la Communauté de communes du 13 septembre 2017 durant laquelle ils ont fait un bilan touristique 2017.
- En ce qui concerne nos dépliants des chemins de randonnée, ils devront, en cas de réédition, respecter la charte graphique de la Communauté de communes.
- La commission tourisme est toujours en réflexion sur une éventuelle acquisition du château du Plessis de Bueil en Touraine à des fins culturelles.

#### J – AUBUSSON

- Informe que la mise en réseau filaire informatique de l'école est terminée et que nous devrions dans les jours qui viennent accueillir à l'école notre 2<sup>ème</sup> classe mobile.

Prochain conseil le 25/10/2017 à 20h 30

Fin du conseil à 22h12